

tituer une autre Confédération dans le Nord de l'Allemagne ; mais il en exclut expressément les Villes Hanséatiques, et il négocie sous mains avec les électeurs de Hesse et de Saxe pour les empêcher d'y entrer. Que restait-il pour former le contre-projet de la Prusse ?—Il prend en Italie la couronne de fer à la condition de la remettre à un autre aussitôt que les troupes étrangères auront évacué le royaume de Naples, où il n'y avait point d'autres troupes étrangères que ses soldats. Il garantit l'intégrité de La Porte avec la Prusse, et il envoie cependant Lauriston saisir la République de Raguse. Il défend Constantinople contre les Anglais et les Russes, et, par le traité de Tilsit, il laisse carte blanche à la Russie. Le roi de Saxe ne lui donna-t-il pas un exemple de fidélité ruineuse, en 1813 ?.... eh bien ! en essayant de nouer une négociation séparée avec le czar, il propose d'ôter à son allié le grand-duché de Varsovie, pourvu qu'on agrandisse le royaume de Westphalie pour Jérôme Bonaparte. Quel trafic n'a-t-il pas fait de la Pologne ? Napoléon III sera-t-il plus fidèle à ses alliés ?... On l'accuse déjà d'avoir abandonné l'Angleterre en Crimée. A-t-il été sérieux, quand il a offert au pape la présidence d'une Confédération Italienne ?... Ce titre n'était pas moins futile, sinon aussi ridicule que celui d'empereur des deux Amériques, que Napoléon Ier faisait prendre au bon Charles IV, à la veille de lui enlever ses états. Mais de nos jours on ne trouve plus de si bons rois. Napoléon III voulait bien placer à Naples un Murat ; mais le feu roi s'est rencontré, qui a bravé la France et Albion sa compagne. Pie IX a voulu imiter ce roi fort au centre même de la faiblesse. (*) Les réformes voulues par le siècle sont le prétexte du second empereur. Il faut bien qu'il fasse comme son oncle, qui donna à l'Espagne des réformes intempestives. Rien

(*) Le Canada envoie à SS. le témoignage de l'admiration que lui inspire un si grand courage. Mais les organisateurs de l'assemblée de Montréal ont eu, *entre autres torts*, celui de donner l'exclusion au premier magistrat de la Cité. S'ils ne s'étaient point réservé *expressément*, le monopole du discours, on aurait pu leur dire que les mots *aussi sacrés* que ceux de tous les souverains de l'Europe, sont très faibles et qu'ils établissent une comparaison, par exemple, entre l'autorité du Souverain Pontife et celle de Napoléon III, qui n'a pourtant d'autre base que le parjure. "Quels sermens a-t-il violés !" dit de Pie IX, M. de Montalembert.